

## Le français louisianais : un aperçu général

Richard Guidry et Amanda LaFleur

Numéro 4, 1994

Le français, langue maternelle, en milieu minoritaire (suite et fin), de quelques auteurs, les centres de recherche

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1004485ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1004485ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa

ISSN

1183-2487 (imprimé)

1710-1158 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Guidry, R. & LaFleur, A. (1994). Le français louisianais : un aperçu général. *Francophonies d'Amérique*, (4), 129-135. <https://doi.org/10.7202/1004485ar>

## LE FRANÇAIS LOUISIANAIS : UN APERÇU GÉNÉRAL

Richard Guidry et Amanda LaFleur  
Université Southwestern (Lafayette, Louisiane)

Le français tel qu'il est parlé en Louisiane aujourd'hui est désigné sous l'appellation de français *cadien*. Ce terme, dérivé du gentilé *Acadien*, rappelle l'histoire des milliers d'exilés de cette colonie française, l'Acadie (ou la Cadie), qui s'établirent en Louisiane à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cependant, il ne faut pas oublier que le français se parlait déjà en Louisiane bien avant l'arrivée des Acadiens et que d'autres vagues d'immigration française en Louisiane précédèrent et suivirent celle des Acadiens.

Voyons d'abord les origines historiques et économiques des Louisianais d'expression française. Les Louisianais francophones sont les descendants de quatre groupes principaux : les créoles blancs, les Cadiens, les créoles de couleur et les Amérindiens. Les créoles blancs descendent des planteurs français, allemands et espagnols qui, autrefois, formaient la classe sociale supérieure. Les Cadiens sont les descendants des Acadiens déportés des provinces maritimes actuelles entre 1755 et 1758, qui se sont établis, petit à petit, le long des bayous et des rivières, dans les marécages et dans les prairies de la basse Louisiane. Ce groupe comprend également les « petits créoles » ou « petits Blancs » qui formaient la classe moyenne et ouvrière d'avant la guerre de Sécession et qui ont fusionné avec les Cadiens. Les créoles de couleur sont les descendants des esclaves noirs amenés d'Afrique et de Saint-Domingue (Haïti), souvent métissés aux autres groupes. Les Amérindiens francophones descendent de tribus autochtones converties par les missionnaires français au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il existe encore aujourd'hui deux tribus chez qui le français est une langue vivante : les Houmas des paroisses Terrebonne et La Fourche, et les Tunica-Biloxis de la paroisse Avoyelles.

Traditionnellement, le français louisianais se répartit en trois grandes catégories : le français colonial (le parler des créoles blancs), le français cadien et le créole (le parler « nègre »). Ces catégories reflètent une structure sociale en voie de disparition sinon déjà disparue ; néanmoins elles sont utiles pour situer le contexte historique dans lequel le français louisianais a évolué.

De nos jours, dans la parlance populaire, le terme *cadien* a pris un sens très large, se référant souvent à tous ceux qui ont un héritage français ou qui ont été influencés par le fait français/acadien en Louisiane, y compris les assimilés d'autres groupes ethniques. Il y a donc en Louisiane de nombreuses familles qui portent des noms acadiens traditionnels comme LeBlanc, Landry, Thibeaux, Sonnier et Broussard, mais il y a également des Romero, Smith, McGee, Schexnayder et Balfour qui se disent Cadiens (ou *Cajuns* en anglais). Cette fusion d'identités ethniques va de pair avec une fusion d'identités linguistiques. Alors, pour la plupart des Louisianais d'aujourd'hui, le français *cadien* est devenu plus ou moins synonyme de *français louisianais*.

Cela dit, les Louisianais n'ignorent pas l'existence de dialectes régionaux en Louisiane, ni celle d'un parler créole ayant un statut à part. Aujourd'hui, les dialectes se définissent plutôt selon leur région. On parle du français du Bayou La Fourche, par exemple, qui se distingue de celui de la paroisse Vermillon ou de la paroisse Évangéline. Les créolophones de la paroisse Saint-Martin reconnaissent également une différence entre leur dialecte et celui de Pointe-Coupée. Quoique les Louisianais francophones en général se comprennent sans difficulté, il leur arrive de temps en temps des quiproquos occasionnés par la polysémie de certains termes et par certaines variantes lexicales, syntaxiques et phonologiques.

Étant donné les moyens financiers et le statut social supérieur dont jouissaient les créoles blancs avant la guerre de Sécession, ainsi que leurs contacts fréquents avec le continent européen et leur volonté de faire instruire leurs enfants en langue française, souvent en France même, il n'est pas étonnant que le français colonial ait été une langue dont la syntaxe, le lexique et la phonologie étaient très proches de ceux du français international. Les quelques différences qui existaient étaient dues sans doute à l'isolement, à la situation géographique et aux influences des autres groupes ethniques. D'une part, c'est probablement ce dialecte qui emprunta le moins de mots modernes à l'anglais américain, mais, par ailleurs, c'est probablement le dialecte franco-louisianais le plus proche de l'extinction.

Le créole ou le « parler nègre » se parle dans plusieurs paroisses de l'est et du centre de la Louisiane, c'est-à-dire le pays des bayous. À l'exception de certains habitants blancs des paroisses Saint-Martin, Saint-Jacques, Pointe-Coupée et La Fourche, les créolophones sont en majorité de couleur. En général, le parler des créoles de couleur diffère nettement du *cadien* tant par la prononciation que par l'intonation. Ce créole reflète peut-être une influence acadienne dans la présence du /r/ roulé de son système phonologique, mais il ressemble en phonologie, en morphologie et en syntaxe au créole antillais. Néanmoins, l'évolution du créole est d'une complexité accrue par son interaction avec le français *cadien*. Créole et *cadien* ont de nombreux éléments lexicaux en commun, surtout dans des régions comme la paroisse Saint-Martin, où se produit un contact régulier entre les deux

parlers. Le créole semble avoir assimilé aussi certains traits syntaxiques, mais ce phénomène n'est point à sens unique; dans les communautés telles que la paroisse Saint-Martin, une certaine influence morphosyntaxique créole sur le français cadien est reflétée par des éléments isolés. Par contre, les créolophones de Pointe-Coupée, restés relativement isolés du parler cadien, ont un créole assez distinct du cadien de l'ouest, malgré quelques éléments communs.

Les créoles de couleur des prairies du sud-ouest de la Louisiane, où ils sont en minorité, ne parlent plus créole. Ils parlent le cadien avec essentiellement la même syntaxe et le même lexique que les Blancs. La seule influence créole évidente de nos jours se trouve dans la prononciation et l'intonation qui sont les mêmes que pour les créolophones de l'est.

Pour ce qui est du créole des Blancs, il diffère du cadien surtout par la syntaxe et par la morphologie, tandis que son vocabulaire et sa phonologie demeurent semblables à celles du cadien. En général, un grand nombre de ces locuteurs blancs sont capables de modifier leur registre en glissant vers un parler plus ou moins semblable au cadien. Cette capacité diglossique chez les personnes de couleur existe aussi, peut-être à un degré moindre.

Le français cadien dans toutes ses variantes régionales est basé sur les parlers paysans de l'ouest de la France d'où provenaient les premiers colons acadiens. Ces dialectes ou patois fusionnèrent peu à peu lors du contact des nouveaux colons au début de l'établissement de l'Acadie. Son évolution continua après l'arrivée des Acadiens en Louisiane, en raison de l'assimilation d'immigrants français, antillais, espagnols et américains qui s'établissaient à côté de ces Acadiens devenus Louisianais.

En ce qui concerne le parler dit cadien, sa syntaxe et sa morphologie ont été simplifiées dans certains cas par rapport au français « colonial » des créoles blancs. Cette simplification est attribuable à une évolution normale de la langue; le manque d'instruction et donc d'effet stabilisateur de la langue écrite chez ses locuteurs auraient accéléré cette évolution. Ce phénomène présente, entre autres caractéristiques, la réduction des conjugaisons (*vous-autres vas* au pluriel, *vous vas, vous veux, vous fais* au singulier), la simplification des formes pronominales (*nous voulons* → *on veut, ils dansent* → *ça danse*) et la disparition du subjonctif dans certaines locutions (*Il faut je fais à souper pour ma femme*). Cependant, on souligne que ces caractéristiques représentent des tendances et non pas des phénomènes globaux. Par exemple, certains verbes gardent leur forme subjonctive plus facilement que d'autres: Il faut (que) *t'aies* /ej/ assez d'argent pour acheter un nouveau char; elle sera grande avant (que) je la *voie* /wej/; je te donne ces pacanes pour (que) tu te *faises* /fez/ des pralines.

Remarquons également que la simplification des formes mentionnées, surtout des pronominales, est plus répandue chez les semi-locuteurs que chez les gens dont le français est vraiment la langue maternelle et usuelle.

D'autre part, on trouve parmi les verbes cadiens certains éléments particuliers, considérés archaïques en français standard moderne. Par exemple,

les subordonnées de condition prennent généralement le conditionnel: *Si j'aurais quinze mille piastres, je m'achèterais un char neuf*. Sans vouloir traiter en détail du système phonétique, on devrait mentionner néanmoins la préservation de l'inflexion nasalisée de la troisième personne du pluriel, surtout dans les communautés de souche acadienne: *Ils dansent* est prononcé /i dāsā/ ou /i dōsō/, /ā/ et /ō/ étant deux valeurs d'une seule variable pour un grand nombre de locuteurs. Par ailleurs, l'ancienne prononciation disyllabique de l'imparfait *aient* /eā/ se réduit chez les Cadiens à /jā/ ou /jō/, et donc *ils avaient* devient /izavjā/ ou /izavjō/.

En ce qui concerne la fréquence d'usage des formes verbales, il semble que les francophones de Louisiane ont une préférence marquée pour les structures avec une locution auxiliaire + infinitif :

*avoir pour* («être obligé de») — *Mom peut pas venir tout de suite parce qu'elle a pour balayer /balje/ le plancher.*

*être après* («être en train de») — *Quoi t'après faire? Je suis /šy/ après finir mon ouvrage.*

*aller* (futur proche) — *Equand tu vas laver ton char? Quand ça va arrêter de mouiller.*

*allons* (impératif) — *Allons danser!* pour «Dansons!»; *Allons aller au village!* pour «Allons au village!»

*sortir (de)* («venir de») — *T'as faim? Non, je sors (de) manger.*

*être parti* (anticipatoire) — *E-où tu vas? Je suis parti au bal.*

*être en train de* («être sur le point de») — *Quoi tu vas faire avec ce linge et ce savon? Je suis en train de laver mon char.*

Pour ce qui est du lexique louisianais, on entend un assez grand nombre de mots venant de la France occidentale, tels que *rouain* (ornière), *besson* (jumeau), *chaintre* (un lieu réservé à l'extrémité d'un champ; «turn row»), *clayon* (une porte de clôture en claie), *clos* (champ) et *graffigner* (égratigner). D'autre part, de nombreux mots devenus archaïques en France s'utilisent encore actuellement dans leur sens original, tels *espérer* (attendre), *postillon* (facteur), *taure* (génisse), *nyc* (nid) et *catin* (poupée). En revanche, d'autres mots subissent une restriction de sens en Louisiane. Parmi eux, on trouve *toilette* (commode), *commode* (toilette), *chaudière* (chaudron) et *habitant* (fermier).

De plus, le besoin de décrire une réalité louisianaise distincte de celles de France et du Canada exigea une adaptation des termes existants et, parfois même, une invention de nouveaux mots. En particulier, on trouve dans le lexique de la nature *cipre* («baldcypress»), *barbue* («catfish»), *avalasse* («cloudburst»).

Puisque les colons français et acadiens s'établirent dans les Amériques par la voie des eaux, tout d'abord le long des bayous et d'autres cours d'eau qui servirent également de voie de communication entre ces établissements, il n'est pas étonnant de constater que la migration des Acadiens vers les prairies de l'Ouest louisianais a été suivie d'un transfert du langage marin à

la description topologique des prairies. Dans ce système-ci, la prairie correspond à l'eau et le bois correspond à la terre. Alors, quand on va *au large* dans le sud-ouest de la Louisiane, on s'éloigne du bois; une *anse*, c'est une région où la prairie est entourée de trois côtés par le bois; de même, les termes *île* et *pointe* décrivent des régions de bois entourées entièrement ou partiellement de prairie. Comme ailleurs en Amérique, le français louisianais comprend aussi un corpus de termes marins dont on a élargi l'aire sémantique. Parmi ces termes marins auxquels on a greffé des applications terrestres, mentionnons *paré* (prêt), *larguer* (fatiguer), *naviguer* (voyager), *embarquer* (monter, entrer), *amarrrer* (attacher), *virer de bord* (changer de côté) et *haler* (tirer).

Là où le lexique diffère de celui du français européen, que ce soit par des restrictions, des élargissements ou des glissements de sens (et nous n'ignorons pas que ces phénomènes font partie de l'évolution naturelle du français continental aussi!), on constate souvent que des termes dits « standard » restent toujours dans le lexique, mais avec des changements sémantiques correspondant à d'autres besoins lexicaux. En créole, par exemple, où le sens du mot /*kuri*/ (de *courir*) s'est élargi pour signifier la notion générale d'*aller*, c'est *galoper* qui prend alors le sens usuel de *courir*. Par ailleurs, on trouve *espérer* pour attendre, alors qu'*attendre* veut dire *entendre*, et qu'*espérer* se dit *avoir espoir de*. Le *gaz* ou la *gasoline*, c'est de l'essence, alors qu'*essence* en Louisiane signifie *parfum*. Chez les Cadiens, *voiture* se dit *char*, parce que *voiture* a gardé son sens original de *boghei*. On ne fait pas du *bruit*, mais du *train*, et un *train* est appelé un *gros char*. Le verbe *haler* est préféré à *tirer*, qui généralement s'utilise pour *lancer*, *tirer sur* ou *traire*.

Le français louisianais a été également enrichi par des emprunts aux autres groupes ethniques. Il y a d'abord un certain nombre de mots indigènes, tels que *chaoui* (raton laveur), *chacta* (petit cheval amérindien), *bayou* (embranchement du Mississippi), *tactac* (« pop-corn »), *patassa* (espèce de petit poisson délicieux). Il est important de noter que plusieurs mots amérindiens provenant du Canada faisaient déjà partie du parler acadien au moment de la déportation, tels *micouenne* (« cuillère en bois » en Acadie, qui désigne en Louisiane une espèce de canard au bec en forme de cuillère), *ouaouaron* (espèce de grosse grenouille nord-américaine) et *sacamité* (« hominy », appelé aussi *gros gru*).

L'influence africaine ou antillaise sur le parler cadien est beaucoup moins importante que celles des autres peuples assimilés, mais elle touche néanmoins des aspects fondamentaux de la vie de tous les jours : *gombo* (sorte de soupe), *congo* (espèce de serpent venimeux) et *gombo-févi* (gombo, « okra »).

Parmi les mots espagnols, on trouve : *canica*, *pelota*, *chorizo*, *cocodrilo*, *bagazo* et *tasajo*. En entrant dans le parler cadien, ces mots ont subi une certaine francisation. Ils sont devenus : *canique* (bille), *pelote* (balle ou ballon), *tchourice* (grosse saucisse pour le gombo), *cocodri* (alligator), *bagasse* (résidu de la canne à sucre après l'extraction du jus) et *tasso* (viande de bœuf ou de porc, séchée ou fumée).

La langue autre que le français qui a eu le plus d'influence sur le parler louisianais est sans doute l'anglais américain, influence qui augmente tous les jours. Certains mots anglo-américains font partie du lexique cadien depuis plusieurs générations : *neckyoke*, *shovel*, *truck*, *stove*, *yard*, *purse* et *bluff* sont devenus /nekjuk/, /shœv/ ou /shɔv/, /trœk/, /stov/ ou /stɔv/, /jard/, /pœj/ et /blofe/. D'autres, empruntés plus récemment, gardent une prononciation plutôt anglaise, caractérisée typiquement par la même brièveté des sons des voyelles qu'on trouve dans le français : *television*, *radio*, *switch*, *plug*, *bumper*, *tire*, *antenna*, *tape recorder*, *can* et beaucoup d'autres. Ces traits de prononciation sont répandus d'ailleurs dans l'anglais que parlent les francophones louisianais.

L'inflexion des formes empruntées présente quelques phénomènes qui mériteraient d'être étudiés plus à fond. Pour ce qui est des formes verbales, il est intéressant de comparer l'assimilation des emprunts anglais chez les Acadiens du Canada, par exemple, avec celle des Louisianais. Les Acadiens canadiens tendent à intégrer leurs emprunts d'une autre façon que les Cadiens. Considérons les exemples suivants :

ACADIEN

J'ai pas *watché* *Scruples* hier soir, mais je vas le *watcher* ce soir.  
As-tu *callé* ta mère?  
Cette fille est un peu *flyée*.

LOUISIANAIS

Et puis, on a *gohead* aller aux courses.  
Il a *back* son char dessus le highway, puis il a *gone*.  
Mon sink est tout *stop up*.  
Je suis sûre peut-être Mom l'a *spank* pour ça.  
Je peux pas *stand* cette musique-là.

Ce qui est intéressant, du point de vue lexical dans les exemples cités ci-dessus, c'est que pour chacun des verbes empruntés, un équivalent français peut s'entendre dans une même communauté et dans l'idiolecte d'un locuteur. En entrant dans le lexique franco-louisianais, ces mots ont peut-être acquis un sens qui n'est plus exactement celui qu'ils avaient en anglais ou en français.

Par ailleurs, dans les emprunts nominaux, on entend rarement le marqueur de l'inflexion plurielle anglaise /s/-/z/, ce qui reflète peut-être le respect de la règle phonétique gouvernant le pluriel en français, c'est-à-dire une inflexion écrite mais non prononcée : « J'ai besoin d'acheter des nouveaux tires /tar/-/taj/ pour mon char » ; « T'as vu donc tous les beaux télévisions /telɔvIzhn/ qui il y avait chez Wal-Mart? »

Certaines structures calquées de l'anglais commencent à pénétrer dans la syntaxe du français louisianais. Ce phénomène se voit surtout chez les locuteurs et semi-locuteurs ayant reçu une instruction totalement en anglais.

Ceux-ci parlent généralement mieux l'anglais que le français. On en trouve un parfait exemple dans la phrase suivante. Voulant dire *Va servir ton client*, ce qui aurait été compris par la majorité des Franco-Louisianais, un informateur a dit plutôt : *Va espérer sur ton customer*, un calque direct de l'anglais : *Go wait on your customer*. On compte parmi ce genre de structures :

<i>prendre place</i>	(to take place)	« avoir lieu »
<i>espérer pour</i>	(to wait for)	« attendre »
<i>écouter à</i>	(to listen to)	« écouter »

Un assez grand nombre de mots ont évolué grâce à des phonèmes naturels phonologiques documentés. D'une part, on note la métathèse : *chardron* (chardon), *frêmer* (fermer), *fromille* (fourmi), *frobir* (fourbir), *chesser* (sécher), *chousse* (souche); ce qui paraît être l'assimilation des phonèmes liquides : *carculer* (calculer), *caltron* (carton, quarteron), *rabourer* (labourer); et des formes innovatrices créées probablement par analogie morphologique : *vendre/vendais* → *prendre/prendais*; *perdre/perdu* → *moudre/moudu*; *peindrais/peindre* → *tiendrais/tiendre /tjẽdr/*.

D'autre part, on constate une tendance à affriquer certaines consonnes vélaires : /dʒœl/ (gueule), /tʃø/ (queue), /tʃy/ (cul) et /tʃyis/ (cuisse). Plusieurs de ces formes, qui existaient déjà dans le parler de l'ouest de la France, ont été importées ici par les colons français.

Les exemples cités plus haut proviennent de régions différentes, mais malgré ces variantes régionales, il existe un français louisianais dont nous espérons avoir donné un aperçu général. Ainsi, malgré certaines divergences marquées, on peut parler d'un corpus linguistique commun aux Louisianais francophones. Comme pour toute langue vivante, les facteurs ayant contribué à son développement sont nombreux et divers, comprenant des influences historiques et socioculturelles ainsi que linguistiques. L'analyse plutôt globalisante que nous avons tentée devrait faire apparaître la nécessité d'études plus poussées sur les points communs et les disparités qui caractérisent le français en Louisiane.